

RCS : BOURG EN BRESSE

Code greffe : 0101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 01568

Numéro SIREN : 377 610 928

Nom ou dénomination : VIEW POINT

Ce dépôt a été enregistré le 15/04/2019 sous le numéro de dépôt 3800

Greffe du tribunal de commerce de BOURG-EN-BRESSE



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 15/04/2019

Numéro de dépôt : 2019/3800

Déposant :

Nom/dénomination : VIEW POINT

Forme juridique : Société anonyme à conseil d'administration

N° SIREN : 377 610 928

N° gestion : 2017 B 01568

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)**Certifié conforme**

Désignation de l'entreprise		SA VIEW POINT		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		67 RUE Copernic 01390 CIVRIEUX		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		3 7 7 6 1 0 9 2 8 0 0 0 5 5		Néant <input type="checkbox"/>		*	
				Exercice N clos le,		30/06/2018	
				Brut		Amortissements, provisions	
				1		2	
						Net	
						3	
Capital souscrit non appelé		(I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
		Terrains	AN		AO		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	21 757	AU	18 876	2 881
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	1 225	CV	490	735
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD	50 000	BE	50 000	
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	3 000	BI		3 000
TOTAL (II)		BJ	75 982	BK	69 366	6 616	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	15 050	BM		15 050
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	613 979	BY		613 979
		Autres créances (3)	BZ	659 361	CA	105 390	553 971
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD		CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	27 446	CG		27 446	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	15 620	CI		15 620	
	TOTAL (III)	CJ	1 331 459	CK	105 390	1 226 068	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1 407 441	IA	174 756	1 232 685	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SA VIEW POINT		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 40 000)	DA		40 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		4 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		546 897	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		52 079	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL		642 976	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		10 000	
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR		10 000	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		40 290	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		10 806	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		143 689	
	Dettes fiscales et sociales	DY		367 830	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA		14 024		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC		576 641	
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED		3 067	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		1 232 685	
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		536 641		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		290		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA VIEW POINT		Exercice N				Néant <input type="checkbox"/> *		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	282 003	FE	703 003	FF	985 006	
		FG	1 221	FH	238 000	FI	239 221	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	283 225	FK	941 003	FL	1 224 228	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	75 473	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	6 434	
	Autres produits (1) (11)					FQ	3 688	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 309 824
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	316 639	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(7 341)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	312 396	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	6 327	
	Salaires et traitements*					FY	481 307	
	Charges sociales (10)					FZ	171 845	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	1 108
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	11 772	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 294 056	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	15 767	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH	(III)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI	(IV)	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	3 950	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	55 364	
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	59 314	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	59 364	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 292	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	62 657	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(3 342)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	12 424	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA VIEW POINT		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2 309	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	50 000	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	52 309	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(52 309)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(91 964)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 369 138	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 317 059	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	52 079	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	6 434	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	10 091		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Pénalités, amendes fiscales et pénales		90		
Amortissements des immobilisations		50 000		
Charges sur exercice antérieur		2 219		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Handwritten signature

CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 8 avec les données saisies ci-dessous

Cocher la case si vous souhaitez l'affectation des charges et produits antérieurs par nature

Si la case est cochée, le montant de la colonne "A" sera ajouté à la rubrique de la liasse fiscale.
Si la case n'est pas cochée, les montants sont déjà intégrés dans la rubrique de la liasse fiscale.

Désignation	672 - 772 A	Montants débiteurs B	Montants créditeurs C	Total A + B - C
CHARGES				
Achats de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Sous-traitance				
Crédit-bail mobilier				
Crédit-bail immobilier				
Location, charges locatives				
Personnel extérieur				
Autres achats et charges externes				
Impôts et taxes				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Autres charges d'exploitation				
TOTAL				
Intérêts et charges assimilés				
Impôts sur les bénéfices				
PRODUITS				
Ventes de marchandises				
Production vendue { biens				
services				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Transferts de charges				
Autres produits d'exploitation				
TOTAL				
Produits financiers				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				

Les colonnes B et C ne sont à servir que pour les charges et produits non comptabilisés en 672 et 772

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SA VIEW POINT										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
		TOTAL I				1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
		TOTAL II								3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				KD	10 250	KE		KF				
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO				
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2	KP		KQ		KR				
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS		KT		KU			
		Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX				
		Matériel de transport*			KY	12 490	KZ		LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	5 277	LC	3 989	LD				
	Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG					
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes				LK		LL		LM				
	TOTAL III				LN	17 768	LO	3 989	LP				
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
Autres participations				8U	254 700	8V		8W					
Autres titres immobilisés				1P	50 000	1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières				1T	10 427	1U		1V					
TOTAL IV				LQ	315 128	LR		LS					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	343 146	ØH	3 989	ØJ					
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
		TOTAL I		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4			
		TOTAL II		1		2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
		TOTAL III											
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV	10 250	LW		IX			
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers			IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport			IV		MP	12 490	MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	9 266	MT		MU		
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB			
Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF				
TOTAL III			IV		NG		NH	21 757	NI				
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW			
	Autres participations			IØ	253 475	ØX		ØY	1 225	ØZ			
	Autres titres immobilisés			1I		2B		2C	50 000	2D			
	Prêts et autres immobilisations financières			1J		2E	7 427	2F	3 000	2G			
	TOTAL IV			1B	253 475	NJ	7 427	NK	54 225	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			14	253 475	ØK	17 677	ØL	75 982	ØM				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA VIEW POINT										Néant <input type="checkbox"/> *																																																																																																																																																																																																																																					
CADRE A																																																																																																																																																																																																																																															
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																																																																																																																																																																																																																																															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice																																																																																																																																																																																																																																			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY	EL			EM			EN																																																																																																																																																																																																																																					
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	10 250			PF			PG 10 250			PH																																																																																																																																																																																																																																		
Terrains			PI	PJ			PK			PL																																																																																																																																																																																																																																					
Constructions	Sur sol propre		PM	PN			PO			PQ																																																																																																																																																																																																																																					
	Sur sol d'autrui		PR	PS			PT			PU																																																																																																																																																																																																																																					
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV	PW			PX			PY																																																																																																																																																																																																																																					
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	QA			QB			QC																																																																																																																																																																																																																																					
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	QE			QF			QG																																																																																																																																																																																																																																					
	Matériel de transport		QH	12 490			QI			QJ 12 490																																																																																																																																																																																																																																					
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	5 277			QM 1 108			QN 6 385																																																																																																																																																																																																																																					
	Emballages récupérables et divers		QP				QR			QS																																																																																																																																																																																																																																					
TOTAL III			QU	17 768			QV 1 108			QW 18 876																																																																																																																																																																																																																																					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	28 018			ØP 1 108			ØQ 10 250			ØR 18 876																																																																																																																																																																																																																																		
CADRE B																																																																																																																																																																																																																																															
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																																																																																																																																															
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Immobilisations amortissables</th> <th colspan="6">DOTATIONS</th> <th colspan="6">REPRISES</th> <th rowspan="2">Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice</th> </tr> <tr> <th colspan="2">Colonne 1 Différentiel de durée et autres</th> <th colspan="2">Colonne 2 Mode dégressif</th> <th colspan="2">Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel</th> <th colspan="2">Colonne 4 Différentiel de durée et autres</th> <th colspan="2">Colonne 5 Mode dégressif</th> <th colspan="2">Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Frais établissements TOTAL I</td> <td>M9</td> <td></td> <td>N1</td> <td></td> <td>N2</td> <td></td> <td>N3</td> <td></td> <td>N4</td> <td></td> <td>N5</td> <td></td> <td>N6</td> </tr> <tr> <td>Autres immob. incorporelles TOTAL II</td> <td>N7</td> <td></td> <td>N8</td> <td></td> <td>P6</td> <td></td> <td>P7</td> <td></td> <td>P8</td> <td></td> <td>P9</td> <td></td> <td>Q1</td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>Q2</td> <td></td> <td>Q3</td> <td></td> <td>Q4</td> <td></td> <td>Q5</td> <td></td> <td>Q6</td> <td></td> <td>Q7</td> <td></td> <td>Q8</td> </tr> <tr> <td rowspan="3">Constructions</td> <td>Sur sol propre</td> <td>Q9</td> <td></td> <td>R1</td> <td></td> <td>R2</td> <td></td> <td>R3</td> <td></td> <td>R4</td> <td></td> <td>R5</td> <td>R6</td> </tr> <tr> <td>Sur sol d'autrui</td> <td>R7</td> <td></td> <td>R8</td> <td></td> <td>R9</td> <td></td> <td>S1</td> <td></td> <td>S2</td> <td></td> <td>S3</td> <td>S4</td> </tr> <tr> <td>Ins. gales, agenc. et am. des const.</td> <td>S5</td> <td></td> <td>S6</td> <td></td> <td>S7</td> <td></td> <td>S8</td> <td></td> <td>S9</td> <td></td> <td>T1</td> <td>T2</td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>T3</td> <td></td> <td>T4</td> <td></td> <td>T5</td> <td></td> <td>T6</td> <td></td> <td>T7</td> <td></td> <td>T8</td> <td></td> <td>T9</td> </tr> <tr> <td rowspan="4">Autres immobilisations corporelles</td> <td>Inst. gales, agenc. am. divers</td> <td>U1</td> <td></td> <td>U2</td> <td></td> <td>U3</td> <td></td> <td>U4</td> <td></td> <td>U5</td> <td></td> <td>U6</td> <td>U7</td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>U8</td> <td></td> <td>U9</td> <td></td> <td>V1</td> <td></td> <td>V2</td> <td></td> <td>V3</td> <td></td> <td>V4</td> <td>V5</td> </tr> <tr> <td>Mat. bureau et inform. mobilier</td> <td>V6</td> <td></td> <td>V7</td> <td></td> <td>V8</td> <td></td> <td>V9</td> <td></td> <td>W1</td> <td></td> <td>W2</td> <td>W3</td> </tr> <tr> <td>Emballages récup. et divers</td> <td>W4</td> <td></td> <td>W5</td> <td></td> <td>W6</td> <td></td> <td>W7</td> <td></td> <td>W8</td> <td></td> <td>W9</td> <td>X1</td> </tr> <tr> <td>TOTAL III</td> <td>X2</td> <td></td> <td>X3</td> <td></td> <td>X4</td> <td></td> <td>X5</td> <td></td> <td>X6</td> <td></td> <td>X7</td> <td>X8</td> </tr> <tr> <td>Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV</td> <td>NL</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>NM</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>NO</td> </tr> <tr> <td>Total général (I+II+III+IV)</td> <td>NP</td> <td></td> <td>NQ</td> <td></td> <td>NR</td> <td></td> <td>NS</td> <td></td> <td>NT</td> <td></td> <td>NU</td> <td></td> <td>NV</td> </tr> <tr> <td>Total général non ventilé (NP+NQ+NR)</td> <td>NW</td> <td colspan="4">Total général non ventilé (NS+NT+NU)</td> <td>NY</td> <td colspan="4">Total général non ventilé (NW-NY)</td> <td>NZ</td> </tr> </tbody> </table>												Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Frais établissements TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5	R6	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3	S4	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1	T2	Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6	U7	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4	V5	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2	W3	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9	X1	TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7	X8	Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL						NM						NO	Total général (I+II+III+IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)				NY	Total général non ventilé (NW-NY)				NZ
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice																																																																																																																																																																																																																																		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel																																																																																																																																																																																																																																				
Frais établissements TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6																																																																																																																																																																																																																																		
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1																																																																																																																																																																																																																																		
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8																																																																																																																																																																																																																																		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5	R6																																																																																																																																																																																																																																		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3	S4																																																																																																																																																																																																																																		
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1	T2																																																																																																																																																																																																																																		
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9																																																																																																																																																																																																																																		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6	U7																																																																																																																																																																																																																																		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4	V5																																																																																																																																																																																																																																		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2	W3																																																																																																																																																																																																																																		
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9	X1																																																																																																																																																																																																																																		
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7	X8																																																																																																																																																																																																																																			
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL						NM						NO																																																																																																																																																																																																																																		
Total général (I+II+III+IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV																																																																																																																																																																																																																																		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)				NY	Total général non ventilé (NW-NY)				NZ																																																																																																																																																																																																																																				
CADRE C																																																																																																																																																																																																																																															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice																																																																																																																																																																																																																																			
Frais d'émission d'emprunt à étaler									Z9			Z8																																																																																																																																																																																																																																			
Primes de remboursement des obligations									SP			SR																																																																																																																																																																																																																																			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA VIEW POINT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2018, dont le total est de 1 232 685 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 52 079 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2017 au 30/06/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/09/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Exercice 2017 : 14315 €

Exercice 2018 : 8090 €

et la reprise de la provision CICE 2017 au bilan au 30/06/2017 de : - 6888 €

ont été portés au crédit du compte 649 - charges de personnel - CICE soit un total de 15517 €

Règles et méthodes comptables

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 15 518 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2017 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

SA VIEW POINT

Société Anonyme au capital de 40 000 €

**Technoparc Saône Vallée – 67 Rue Copernic
01390 CIVRIEUX**

377 610 928 RCS BOURG EN BRESSE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2018

Aux associés de la société VIEW POINT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société VIEW POINT relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2018 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous attirons votre attention sur la note en annexe, au paragraphe "immobilisations financières", sur les participations et filiales et les provisions pour dépréciation sur titres de participation et créances attachées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les comptes des filiales VPLS Canada et VPLS Hong Kong ne nous ont pas été communiqués.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 20 décembre 2018

Le Commissaire aux Comptes

SAS AL&A
Vincent LAGNIER

VIEW POINT
Société anonyme au capital de 40.000 euros
Siège social : CIVRIEUX (01390) - 67 rue Copernic
377.610.928 RCS BOURG-EN-BRESSE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES
DU 21 DECEMBRE 2018

RESOLUTION D'AFFECTION DU RESULTAT
PRESENTEE A L'ASSEMBLEE

L'assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, et constatant que le bilan de l'exercice clos le 30 juin 2018 fait apparaître un bénéfice net comptable de 52.079,10 euros, décide de l'affecter intégralement au compte "Autres réserves", dont le montant se trouvera ainsi porté de la somme de 546.897,20 euros à la somme de 598.976,30 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

